

LES IDÉES ET LES FAITS

COUP D'OEIL QUOTIDIEN

Toast de Mgr LOBBEDEY

Un repas ecclésiastique qui suivit le toast de Mgr Lobbedey

Monsieur l'Evêque du Puy, Messieurs, Messieurs,

Il est des émotions, des joies qu'il est possible de contenir dans le secret de son âme, il en est d'autres dont on essaierait en vain d'arrêter l'élan, parce qu'elles s'échappent d'elles-mêmes d'un cœur trop plein. Ne faut-il pas mettre au premier rang de vos joies celles qui ont un caractère de fraternité et de fidélité vint de ressusciter, il y a peu d'heures, dans la cathédrale — en l'honneur de l'Unité — et vous me pardonnez, l'espérance, le pasteur de ce diocèse et consacrateur de l'Unité, je me lève le premier pour interpréter vos sentiments et vous dire que vous entendrez mon humble voix comme étant la voix de tous ?

Le grand et beau spectacle, en vérité, fut celui d'un sacre d'évêque ! Un prêtre, croisé par le Chef suprême de l'Eglise dans un nombre de diocèses, est conduit à l'autel et consacré par l'investiture de toute la puissance spirituelle que Dieu a laissée au monde pour la sanctification des hommes, tandis que des milliers de personnes l'entourent pour être les témoins de ce grand acte, et que des milliers de personnes l'entourent pour être les témoins de ce grand acte, et que des milliers de personnes l'entourent pour être les témoins de ce grand acte.

Encore un coup, quel spectacle ! Encouragez la jeunesse ! Les larmes me venant parfois aux yeux, et je ne puis m'empêcher de dire que ce jour est un jour de gloire pour notre diocèse. Encore un coup, quel spectacle ! Encouragez la jeunesse ! Les larmes me venant parfois aux yeux, et je ne puis m'empêcher de dire que ce jour est un jour de gloire pour notre diocèse.

C'est fait ! et vous, cher évêque, tout plein de vos énergies surnaturelles, vous avez communiqué sans retard, à ceux qui étaient présents et à moi-même, votre consécration, quelque chose de l'inspiration de votre saint esprit, et quand, sous le regard maternel de notre Vierge, Notre, vous avez parcouru, en triomphant, les vastes nefs de notre cathédrale, répandant sur tant de têtes inclinées vos premières bénédictions, vous étiez conduit par deux pontifes dont la majesté aurait réhaussé la vôtre, et en cet acte de gloire, Mgr Lobbedey, évêque de Rodez, dont les milliers de prêtres évangélisés par lui, en dehors de sa terre de Rodez, disent volontiers ce que le Seigneur de Nazareth disait de saint André : « Le louer, c'est louer la vertu de l'Altiſsimus laudans, virtutem laudabo ».

Monsieur l'Evêque de Périgueux, dont nous avons tous admiré le récente lettre à S. Em. le cardinal de Paris, lequel lui a répondu en lui disant que ce grand évêque de Périgueux, dont Monsieur Bougoin est le fils, « Videat, dit le saint docteur, videte non quia vos spoliis per philosophum et intrans desolationem ».

C'est donc sous les auspices de ces deux saints dans l'épiscopat qui ont été, Monsieur, rempli pour la première fois cette charge de bânir qui sera désarmée la fonction de toute votre vie. Je n'ai pu participer aujourd'hui au même plaisir qu'il avait à l'entendre si bien exprimer ce qui était la pensée de tous. A son tour, Monsieur de Moulins ajouta, en post-scriptum, communication du télégramme qu'il vient d'envoyer au Saint-Père, au nom des quatre cents prêtres et de toute l'immense paroisse du diocèse, assurant le successeur de Pierre de l'honneur, du respect, de l'admiration et du dévouement de tous.

bourbonnais, en communion complète avec son évêque, a témoigné très vivement du plaisir qu'il avait à l'entendre si bien exprimer ce qui était la pensée de tous. A son tour, Monsieur de Moulins ajouta, en post-scriptum, communication du télégramme qu'il vient d'envoyer au Saint-Père, au nom des quatre cents prêtres et de toute l'immense paroisse du diocèse, assurant le successeur de Pierre de l'honneur, du respect, de l'admiration et du dévouement de tous.

Monsieur le Maire. Par ma circulaire du 25 janvier dernier, je portais à votre connaissance les dispositions de l'article 1er de la loi du 2 janvier dernier, aux termes desquelles les communes ou cours d'eau, les associations de propriétaires, les associations agricoles, etc., ont le droit de constituer des associations communales, etc., etc.

Voici, à titre documentaire, la lettre adressée, à la suite de la dernière circulaire, au préfet de la Haute-Loire à nombre de maires. M. de Prévalain a dit dans nos colonnes ce qu'il fallait penser de la circulaire ministérielle et, par suite, de la lettre préfectorale. Elles sont illégales et sans valeur.

Monsieur le Maire. Par ma circulaire du 25 janvier dernier, je portais à votre connaissance les dispositions de l'article 1er de la loi du 2 janvier dernier, aux termes desquelles les communes ou cours d'eau, les associations de propriétaires, les associations agricoles, etc., ont le droit de constituer des associations communales, etc., etc.

Voici, à titre documentaire, la lettre adressée, à la suite de la dernière circulaire, au préfet de la Haute-Loire à nombre de maires. M. de Prévalain a dit dans nos colonnes ce qu'il fallait penser de la circulaire ministérielle et, par suite, de la lettre préfectorale. Elles sont illégales et sans valeur.

MISSIVE PREFECTORALE

Voici, à titre documentaire, la lettre adressée, à la suite de la dernière circulaire, au préfet de la Haute-Loire à nombre de maires. M. de Prévalain a dit dans nos colonnes ce qu'il fallait penser de la circulaire ministérielle et, par suite, de la lettre préfectorale. Elles sont illégales et sans valeur.

Monsieur le Maire. Par ma circulaire du 25 janvier dernier, je portais à votre connaissance les dispositions de l'article 1er de la loi du 2 janvier dernier, aux termes desquelles les communes ou cours d'eau, les associations de propriétaires, les associations agricoles, etc., ont le droit de constituer des associations communales, etc., etc.

Voici, à titre documentaire, la lettre adressée, à la suite de la dernière circulaire, au préfet de la Haute-Loire à nombre de maires. M. de Prévalain a dit dans nos colonnes ce qu'il fallait penser de la circulaire ministérielle et, par suite, de la lettre préfectorale. Elles sont illégales et sans valeur.

Monsieur le Maire. Par ma circulaire du 25 janvier dernier, je portais à votre connaissance les dispositions de l'article 1er de la loi du 2 janvier dernier, aux termes desquelles les communes ou cours d'eau, les associations de propriétaires, les associations agricoles, etc., ont le droit de constituer des associations communales, etc., etc.

Voici, à titre documentaire, la lettre adressée, à la suite de la dernière circulaire, au préfet de la Haute-Loire à nombre de maires. M. de Prévalain a dit dans nos colonnes ce qu'il fallait penser de la circulaire ministérielle et, par suite, de la lettre préfectorale. Elles sont illégales et sans valeur.

NOUVELLES ROMAINES

Le Comité central des fêtes jubilaires vient de publier le bulletin d'envoi-mal. Ce bulletin rappelle que la célébration de la messe jubilaire par le Saint-Père est fixée au 10 novembre 1908. L'anniversaire de l'ordination sacerdotale se présente le 18 septembre. C'est en effet le 18 septembre 1838, que don Giuseppe Sarto fut ordonné dans l'église de Castel-franco. Le date du 10 novembre 1908 rappelle en effet le jour de la consécration épiscopale de l'évêque de Mantoue par le cardinal Parocchi.

Le Comité central des fêtes jubilaires vient de publier le bulletin d'envoi-mal. Ce bulletin rappelle que la célébration de la messe jubilaire par le Saint-Père est fixée au 10 novembre 1908. L'anniversaire de l'ordination sacerdotale se présente le 18 septembre. C'est en effet le 18 septembre 1838, que don Giuseppe Sarto fut ordonné dans l'église de Castel-franco. Le date du 10 novembre 1908 rappelle en effet le jour de la consécration épiscopale de l'évêque de Mantoue par le cardinal Parocchi.

Le Comité central des fêtes jubilaires vient de publier le bulletin d'envoi-mal. Ce bulletin rappelle que la célébration de la messe jubilaire par le Saint-Père est fixée au 10 novembre 1908. L'anniversaire de l'ordination sacerdotale se présente le 18 septembre. C'est en effet le 18 septembre 1838, que don Giuseppe Sarto fut ordonné dans l'église de Castel-franco. Le date du 10 novembre 1908 rappelle en effet le jour de la consécration épiscopale de l'évêque de Mantoue par le cardinal Parocchi.

Le Comité central des fêtes jubilaires vient de publier le bulletin d'envoi-mal. Ce bulletin rappelle que la célébration de la messe jubilaire par le Saint-Père est fixée au 10 novembre 1908. L'anniversaire de l'ordination sacerdotale se présente le 18 septembre. C'est en effet le 18 septembre 1838, que don Giuseppe Sarto fut ordonné dans l'église de Castel-franco. Le date du 10 novembre 1908 rappelle en effet le jour de la consécration épiscopale de l'évêque de Mantoue par le cardinal Parocchi.

LA SANTA CASA DE LORETTE

Le Comité central des fêtes jubilaires vient de publier le bulletin d'envoi-mal. Ce bulletin rappelle que la célébration de la messe jubilaire par le Saint-Père est fixée au 10 novembre 1908. L'anniversaire de l'ordination sacerdotale se présente le 18 septembre. C'est en effet le 18 septembre 1838, que don Giuseppe Sarto fut ordonné dans l'église de Castel-franco. Le date du 10 novembre 1908 rappelle en effet le jour de la consécration épiscopale de l'évêque de Mantoue par le cardinal Parocchi.

Le Comité central des fêtes jubilaires vient de publier le bulletin d'envoi-mal. Ce bulletin rappelle que la célébration de la messe jubilaire par le Saint-Père est fixée au 10 novembre 1908. L'anniversaire de l'ordination sacerdotale se présente le 18 septembre. C'est en effet le 18 septembre 1838, que don Giuseppe Sarto fut ordonné dans l'église de Castel-franco. Le date du 10 novembre 1908 rappelle en effet le jour de la consécration épiscopale de l'évêque de Mantoue par le cardinal Parocchi.

Le Comité central des fêtes jubilaires vient de publier le bulletin d'envoi-mal. Ce bulletin rappelle que la célébration de la messe jubilaire par le Saint-Père est fixée au 10 novembre 1908. L'anniversaire de l'ordination sacerdotale se présente le 18 septembre. C'est en effet le 18 septembre 1838, que don Giuseppe Sarto fut ordonné dans l'église de Castel-franco. Le date du 10 novembre 1908 rappelle en effet le jour de la consécration épiscopale de l'évêque de Mantoue par le cardinal Parocchi.

Le Comité central des fêtes jubilaires vient de publier le bulletin d'envoi-mal. Ce bulletin rappelle que la célébration de la messe jubilaire par le Saint-Père est fixée au 10 novembre 1908. L'anniversaire de l'ordination sacerdotale se présente le 18 septembre. C'est en effet le 18 septembre 1838, que don Giuseppe Sarto fut ordonné dans l'église de Castel-franco. Le date du 10 novembre 1908 rappelle en effet le jour de la consécration épiscopale de l'évêque de Mantoue par le cardinal Parocchi.

REVUES

Le Comité central des fêtes jubilaires vient de publier le bulletin d'envoi-mal. Ce bulletin rappelle que la célébration de la messe jubilaire par le Saint-Père est fixée au 10 novembre 1908. L'anniversaire de l'ordination sacerdotale se présente le 18 septembre. C'est en effet le 18 septembre 1838, que don Giuseppe Sarto fut ordonné dans l'église de Castel-franco. Le date du 10 novembre 1908 rappelle en effet le jour de la consécration épiscopale de l'évêque de Mantoue par le cardinal Parocchi.

Le Comité central des fêtes jubilaires vient de publier le bulletin d'envoi-mal. Ce bulletin rappelle que la célébration de la messe jubilaire par le Saint-Père est fixée au 10 novembre 1908. L'anniversaire de l'ordination sacerdotale se présente le 18 septembre. C'est en effet le 18 septembre 1838, que don Giuseppe Sarto fut ordonné dans l'église de Castel-franco. Le date du 10 novembre 1908 rappelle en effet le jour de la consécration épiscopale de l'évêque de Mantoue par le cardinal Parocchi.

Le Comité central des fêtes jubilaires vient de publier le bulletin d'envoi-mal. Ce bulletin rappelle que la célébration de la messe jubilaire par le Saint-Père est fixée au 10 novembre 1908. L'anniversaire de l'ordination sacerdotale se présente le 18 septembre. C'est en effet le 18 septembre 1838, que don Giuseppe Sarto fut ordonné dans l'église de Castel-franco. Le date du 10 novembre 1908 rappelle en effet le jour de la consécration épiscopale de l'évêque de Mantoue par le cardinal Parocchi.

Le Comité central des fêtes jubilaires vient de publier le bulletin d'envoi-mal. Ce bulletin rappelle que la célébration de la messe jubilaire par le Saint-Père est fixée au 10 novembre 1908. L'anniversaire de l'ordination sacerdotale se présente le 18 septembre. C'est en effet le 18 septembre 1838, que don Giuseppe Sarto fut ordonné dans l'église de Castel-franco. Le date du 10 novembre 1908 rappelle en effet le jour de la consécration épiscopale de l'évêque de Mantoue par le cardinal Parocchi.

CE QUE DISENT LES JOURNAUX

LE COMMENCEMENT DE LA FIN

M. Clémenceau a voulu les bornes de l'impérialisme dans laquelle il s'est flatté de rester. Comme les articles de grand renom, dit M. Lapanis, il pense qu'il se doit à lui-même d'éclairer le monde et d'être toujours de plus fort en plus fort. Si on l'arrête pas, il finira de mettre la République sous ses pieds. Et il n'y a de plus long temps qu'il se livre à son œuvre.

Les événements du Midi sont assez tristes et assez significatifs par eux-mêmes ; mais ce qui est encore plus triste et plus grave, c'est l'état de démoralisation dans lequel se trouvent les esprits. C'est un état de démoralisation qui est le plus grave de tous. C'est un état de démoralisation qui est le plus grave de tous.

JUGEMENT MOTIVE

Ordre du jour du Tribunal de Commerce de Nîmes inspiré au « Gil Blas » de très justes réserves. Il semble qu'à cette heure, la recherche des responsabilités des graves événements qui ont défilé du Midi n'aurait plus qu'un intérêt d'ordre purement académique. La majorité de la Chambre était d'avis de ne pas s'occuper de ces événements, mais elle a été vaincue par le vote même des représentants du pays.

Le jugement loutelais des hommes les mieux placés pour apprécier ces événements et leur caractère n'en est pas moins très utile à recueillir. Le département du Gard est, sans doute, celui où les appels ont trouvé le moins d'écho, et les maires ont le plus consciencieusement tenu le langage du Comité d'Argelliers, où les troubles ont été le plus près insignifiants.

L'ESPRIT MAÇONNIQUE EN ACTION

On sait que sous le régime maçonnique de 1906, il n'y avait qu'un pas de la qualité de suspect à celle de guillotiné. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que la Maçonnerie actuelle fait tous ses efforts pour que nous soyons trompés sur les actes des franc-maçons terroristes, et qu'elle fasse passer ces actes pour des actes de patriotisme.

On sait que sous le régime maçonnique de 1906, il n'y avait qu'un pas de la qualité de suspect à celle de guillotiné. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que la Maçonnerie actuelle fait tous ses efforts pour que nous soyons trompés sur les actes des franc-maçons terroristes, et qu'elle fasse passer ces actes pour des actes de patriotisme.

BOUFFON OUEUX

Je ne sais rien de plus tristement bouffon que ce cas d'Est et M. Clémenceau. D'abord, le Ministre de l'Intérieur est un homme qui a été ministre de l'Intérieur pendant un long temps, et qui a été ministre de l'Intérieur pendant un long temps.

Je ne sais rien de plus tristement bouffon que ce cas d'Est et M. Clémenceau. D'abord, le Ministre de l'Intérieur est un homme qui a été ministre de l'Intérieur pendant un long temps, et qui a été ministre de l'Intérieur pendant un long temps.

AVEZ-VOUS UN POLITIQUE

C'est à la Lanterne, qui donne ce conseil à M. Clémenceau en l'honneur de beaucoup de récriminations. Quel qu'il arrive d'ailleurs, il est une chose que tous les républicains doivent exiger du gouvernement : c'est qu'il y prenne garde, et qu'il ne se laisse aller à une débauche de longue semaine, ou à une tournée de longue semaine, ou à une tournée de longue semaine.

C'est à la Lanterne, qui donne ce conseil à M. Clémenceau en l'honneur de beaucoup de récriminations. Quel qu'il arrive d'ailleurs, il est une chose que tous les républicains doivent exiger du gouvernement : c'est qu'il y prenne garde, et qu'il ne se laisse aller à une débauche de longue semaine, ou à une tournée de longue semaine, ou à une tournée de longue semaine.

LA JEUNE FILLE CONTEMPORAINE

Notre enquête sur la situation de l'Église dans les divers pays du monde, par M. Basse, de l'Institut de France. L'Église est en France, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Grèce, en Turquie, en Russie, en Chine, en Japon, en Indes, en Australie, en Amérique.

Notre enquête sur la situation de l'Église dans les divers pays du monde, par M. Basse, de l'Institut de France. L'Église est en France, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Grèce, en Turquie, en Russie, en Chine, en Japon, en Indes, en Australie, en Amérique.